

LIMOGES MÉTROPOLE
EXTRAIT DES PROCÈS VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 24 JUIN 2025

Les deux mille vingt-cinq le mardi vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, également convoqué le 28 juin 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle-Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guilhem DUBON, Président.

Gaston CHESNAY, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaloni, prezenta:

[illegible]

Algunos ejemplos para el cálculo de la suma.

Associés associés avec obligation de pourvoir :

- M. Jacques BOYER donne pourvoir à M. Alexandre DONT-VEAULT
- M. Serge LAROCHE donne pourvoir à M. Claude CORMIER
- M. Bernard GIRA donne pourvoir à M. Michel JALBY
- M. Harcourt BOUCHER donne pourvoir à M. Jean-François DUPUIS
- Mme Marie-LAURE donne pourvoir à M. Gilles GIBBARD
- M. Jérémy ELBERG donne pourvoir à M. Jean-Luc BONNET
- Mme Isabelle HENRY donne pourvoir à M. Jean-Marie LAFRANÇOIS
- Mme Raphaëlle GAGNON donne pourvoir à M. Guillaume GORIN
- M. Mathieu LACROIX donne pourvoir à M. Jean-François JULEN
- M. Philippe SAILLANT (défunt) donne pourvoir à M. Vincent VIGOREL
- Mme Nadine REYER donne pourvoir à M. Remy BRUNEAU
- Mme Patricia VILLARD donne pourvoir à Mme Sylvie BOISVERT
- Mme Catherine ZAMER donne pourvoir à Mme Dominique LEBLANC

Abstract

Keywords:
 job design, job satisfaction, organizational commitment, turnover, turnover intentions

© 2004 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 255: 103–110

Partenariat entre la Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Rilhac-Rancon et Limoges Métropole dans le cadre de la pollution de la Mayenne et ses affluents.

NP 33.0

Partenariat entre la fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Rilhac-Rancon et Limoges Métropole

Délibération du 24 juin 2025



TÉLÉCHARGER